

Chapitre VII

Église, dogmes et autres

Nous avons vu que la notion de sacrement s'était formée lentement et tardivement dans l'Église. Avant de parler du dogme, nous allons considérer l'Église elle-même.

I – L'Église : Pierre et ses successeurs

1) L'Église.

a) Ce qui constitue l'Église.

Je passe d'abord à un autre aspect contenu dans la notion de sacrement, et je me sers ici d'une phrase de saint Thomas d'Aquin qui se trouve dans la quatrième réponse à l'objection de je ne sais plus quelle question de la *Tertia Pars*, mais je l'ai en mémoire parce que je l'ai beaucoup travaillée : « *Apostoli, et eorum successores sunt vicarii Dei, quantum ad regimen ecclesiae constitutae per fidem et fidei sacramenta (les apôtres et leurs successeurs sont les ministres de Dieu quant au Régime de l'Église constituée par la foi et les sacrements de la foi)* ». Le régime c'est la conduite, la direction, et c'est simplement un service. Donc ce qui constitue l'Église ce n'est nullement le Régime, mais c'est la foi et les sacrements de la foi, et cette Église ainsi constituée, les apôtres et leurs successeurs ont reçu la tâche de la conduire, de la régir, de veiller sur elle. Donc il y a un service de vigilance qui existe, il ne constitue pas l'Église, c'est simplement un service.

Or de ce principe médiéval, le concile de Vatican II a l'air de ne plus tenir compte. En effet, il met sur le même plan le roi, le docteur (l'enseignant) et le prêtre, ce qui correspond aux pouvoirs royal, didactique et presbytéral, mais cet ensemble se définit par des noms qui ne sont pas toujours constants.

Le ternaire prêtre, prophète et roi revient à toutes les pages de *Lumen Gentium*, seulement le malheur, c'est que ça met sur le même plan ce qui n'était qu'un service extérieur de Régime, donc un charisme de veille, et puis le reste. Je trouve qu'il y a là une grande déchéance. La raison en est simple, c'est que les évêques veulent assurer un plus grand partage des responsabilités avec le pape que ce qui s'était fait dans les siècles précédents, donc insister sur le pouvoir épiscopal. Comme le mot le dit, le pouvoir épiscopal est un pouvoir de vigilance, de veille puisque *epi-scopos* signifie celui qui veille sur. À mon sens, au lieu d'accentuer le pouvoir de Régime dans la compréhension de l'Église, comme le peuple a spontanément tendance à le faire, il aurait fallu accentuer la foi et les sacrements de la foi. Vous savez, on fait des arbitrages en fonction des opportunités et des vérités qui apparaissent simultanément.

b) Parenthèse : l'Église comme sacrement.

Dans ce qui précède on entend le mot Église dans le sens déjà réduit de convocation de ceux qui en sont au point de pouvoir confesser explicitement la foi. Mais je voudrais justement ajouter que le mot *ekklésia* est un mot courant de l'époque hellénistique, et il a deux sens différents :

- dans son sens habituel, *ekklésia* désigne une assemblée,
- dans un sens propre à l'Évangile ce mot désigne la convocation de la totalité de l'humanité à son accomplissement en Jésus-Christ. C'est ce que j'appelle l'Ekklésia au grand sens du mot.

Paul emploie les deux sens, et ceci n'est pas une bévue ou une erreur, c'est qu'entre ces deux sens du mot *ekklésia* il y a effectivement une réalité tensionnelle. En effet, l'*ekklésia* (l'assemblée locale ou l'Église en notre sens) a pour mission d'être ce qui fait voir, et par son action, ce qui fait venir l'Ekklésia au grand sens du terme. Or c'est justement la définition du mot sacrement : un signe (ce qui fait voir) efficace (qui fait advenir). S'agit-il d'un nouveau sacrement ? Non, c'est un autre emploi du mot sacrement.

En effet, les sacrements sont des gestes au sens médiéval du terme, et cette définition médiévale est utilisée pour désigner quelque chose qui a des traits communs avec le sacrement, mais qui n'est pas un geste. L'Église n'est pas un geste, c'est une communauté, une assemblée, donc elle n'est pas un sacrement au sens strict. Cependant elle a pour trait commun avec le sacrement d'être ce qui doit *montrer* et *faire advenir* l'unité du genre humain, par sa liturgie, sa prédication, ses exemples. Ce n'est pas un huitième sacrement, c'est un autre emploi du mot sacrement. Cela ne veut pas dire que le concile redécouvre le sens originel du mot *mustêrion* qui a traduit *sacramentum*, mais qu'on a étendu le sens du mot sacrement. C'est pourquoi la constitution *Lumen Gentium* du Concile Vatican II dit que l'Église est « le sacrement de l'unité de la totalité du genre humain ». Et je trouve que c'est une très belle définition d'autant plus que cette notion de signe est précédée par l'imagerie de la luminosité¹⁰⁸ qui donne le titre même au document, *lumen gentium*, la luminosité qui fait voir et qui fait advenir l'unité du genre humain.

Ceci n'était qu'un petit développement marginal par rapport à l'ordre que nous essayons de suivre, étant entendu que mon souci premier était de partir de la phrase de Thomas d'Aquin pour marquer la différence de statut entre le constitutif de l'Église et la tâche de gestion.

c) La structure pyramidale de la gestion de l'Église.

La tâche de gestion de l'Église est de structure pyramidale. Les évêques du concile ont demandé à être un Collège, on leur a donné le mot mais pas la chose ! En effet la définition du collègue – qui est aussi un mot juridique – c'est « *primus inter pares* (premier parmi des égaux) ». Mais finalement, au plan du Régime, le pape garde une supériorité parce qu'il est nécessaire qu'il soit présent, le collègue ne peut rien faire sans lui ; autrement dit il a une

¹⁰⁸ Voici ce qui précède la considération de l'Église comme sacrement : « Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui respandit sur le visage de l'Église (cf. *Mc* 16, 15). » (*Lumen Gentium*).

voix discriminante, ce n'est donc pas une union d'égaux. Vous trouvez cela aussi à toutes les pages de *Lumen Gentium* : à chaque fois qu'il est question du pouvoir des évêques, c'est avec le pape et pas sans lui.

Le Concile de Vatican II a apporté beaucoup de choses intéressantes, mais pas tout. Est-ce que j'ai le droit de dire cela ? C'est ce que nous allons préciser un peu plus tard avec la définition du dogme.

Le rapport de hiérarchie n'est pas de même nature dans le "Régime" et dans le sacré (ce qui concerne la foi et les sacrements de la foi). Pour faire un schéma, je continuerai à dire qu'en dépit de ce qui a été tenté, le Régime reste pyramidal. Seulement, comme on l'a vu, le Régime n'est pas constitutif de l'Église ; et en revanche le sacré, donc ce qui est constitutif, n'est pas du tout pyramidal. Au titre du sacrement de l'ordre, quand le pape célèbre la messe, il ne le fait pas mieux que moi. En tant que Régime, il peut décider comment se fait la messe, car il a l'autorité, mais autre chose est de légiférer sur ce qu'il en est de la messe, et autre chose est de célébrer la messe.

Je suis en train de réfléchir sur les choses et d'informer. Mes études sur ce point, je les ai faites à Rome dans l'université pontificale grégorienne, ce qui n'a même pas été le cas de tous les papes !

► Moi je suis gêné par le fait que le terme de "sacré" soit appliqué au Collège des cardinaux¹⁰⁹.

J-M M : C'est possible. Quand on aura un peu précisé le terme de sacré, on fera la différence entre les multiples usages qui peuvent être plus ou moins légitimes, qui peuvent plus ou moins nous plaire. Le fait que ça me plaise ou que ça ne me plaise pas n'est pas un critère décisif chez moi. Il faut distinguer les usages divers du mot sacré qui débordent d'un sens plus rigoureux que j'essaie de promouvoir. Après, on fait ce qu'on veut.

2) Pierre et ses successeurs.

a) La situation du pape dans l'Église.

Je reviens sur le Régime. À l'origine il y a ce que j'appelle un charisme particulier dans l'Église. Ce charisme est historiquement amplifié, je dirais presque moins par les tenants du charisme que par la population. Les gens ont tendance à amplifier d'une façon très curieuse la fonction papale, ou plutôt la situation du pape dans l'Église. C'est au XVIIIe siècle qu'est prononcé le dogme de l'infaillibilité pontificale dont nous verrons la définition exacte en traitant du dogme. Il a été promu, poussé, non pas par les autorités, mais par le peuple chrétien d'après la Révolution. Celui-ci, en France surtout, mais aussi un peu dans le monde, était fort décontenancé, inquiet, par la mise au clair d'un mouvement de mutation qui s'est fait jour sur la place assiégée qu'occupe l'Église, l'Église du temps de chrétienté, et même encore des temps de la première modernité. Il réclame des certitudes, souhaite des

¹⁰⁹ *Le Sacré Collège* est l'ensemble des cardinaux qui élisent le pape. Pour l'élection de février 2013, la liste comportait 117 cardinaux : 61 d'Europe (sur 116), 19 d'Amérique latine (sur 30), 14 d'Amérique du Nord (sur 22), 11 d'Asie (sur 20), 11 d'Afrique (sur 18), 1 d'Océanie (sur 4).

références fermes. Il y a presque plus de demandes que de volonté de définir du côté des tenants de ce dogme.

C'est un fait que la figure du pape a été considérablement amplifiée par la télévision et par les moyens modernes. Par rapport à la plus saine doctrine catholique, c'est quand même une sorte de défiguration de ce qu'est l'Église.

La demande de chef existe dans le politique, c'est ce que De Gaulle a su exploiter dans le domaine civil. Dans le domaine religieux, il y a quelque chose de ce genre. En même temps, je suis ému quand je vois à Rome la ferveur des gens de toutes nations. Au niveau de leur vie, c'est un événement peut-être que de dire « Viva il Papa ! » Et cependant, ça ne donne pas la figure vraie de ce qu'est l'Ekklesia.

► Est-ce qu'il n'y a pas aussi dans l'Église une ferveur par rapport à certains saints, une vénération de certains saints à l'époque ?

J-M M : Oui, mais c'est pareil, il faut toujours recourir à l'histoire pour bien entendre cela. L'Église c'est compliqué, le pape c'est loin ; alors que le saint c'est souvent à l'origine un saint régional ou alors un saint qui a des attributs traditionnels par rapport aux préoccupations des gens. Je parlais du porc de saint Antoine, on pourrait parler de l'âne de la crèche, ce n'est pas un saint, mais peu s'en faut. Oui, l'âne, il faut le savoir, est un animal messianique. Le cheval, c'est le guerrier, c'est le Romain, ce n'est pas l'esprit messianique. Et d'ailleurs, Jésus entre à Jérusalem monté sur un âne.

b) Le charisme de Pierre et de ses successeurs.

Justement, nous en arrivons au moment où nous allons préciser la notion de charisme, dans le cadre de la fonction de vigilance que nous avons reconnue... Cette fonction de vigilance, malgré tout, vous pouvez difficilement nier qu'elle soit inscrite dans l'Évangile. Le Christ donne à Pierre, aussi bien dans les synoptiques que chez saint Jean, un rôle éminent dans la conduite du troupeau. Et c'est même dit dans un langage qui est peut-être, justement, un langage juridique du monde sémitique, dans la symbolique de la clé, du lié et délié¹¹⁰. Il est difficile de le nier.

Je pense que ce qu'il faut considérer comme un charisme (dans le langage de Paul), et non pas le penser à partir des pouvoirs civils, a sa source et sa légitimité. Mais il serait souhaitable, à mon sens, que cela soit revisité dans les modes de la pratique. C'est là que je vais en venir à préciser ce que c'est qu'un dogme, parce que c'est soit le pape seul, soit le concile, qui est susceptible de décider d'un dogme. Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment faut-il le comprendre ? Et puis, quel genre de service est-ce ? En quoi ce serait quelque chose d'enténébrant pour notre esprit ? Autant de questions qui ne seront résolues qu'à condition de savoir ce qu'est exactement un dogme¹¹¹.

¹¹⁰ « Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux: ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » (Mt 16, 18- 19).

¹¹¹ Ce sujet est traité après.

3) La question des cultures.

Le charisme de vigilance dont nous avons parlé s'est défini dans le langage du droit romain parce que c'est le langage de l'interlocuteur. Mais je pose la question : l'Évangile n'étant pas lui-même une culture parmi les cultures et, pour cette raison, étant appelé à parler à toutes les cultures, cet Évangile pourrait-il définir son service dans un langage autre que celui du droit romain ? Il me semble que oui.

La chose que j'ai dite comme principe argumentaire pour ma réponse assez évasive, c'est que l'Évangile est appelé à parler à toutes les cultures. Ceci est en effet un trait décisif de l'Évangile. Cela a donné lieu à un débat constitutif lors de la première formation des communautés, débat provoqué par le mouvement de Paul s'adressant aux *goïm*.

En admettant que le mot culture en notre sens était d'usage à cette époque, les Anciens du bassin méditerranéen considèrent qu'il existe deux cultures pour les juifs : il y a les juifs et les autres qui sont les *goïm*, mot traduit en grec par *ta ethnê* (les nations) et en latin par *gentes* (les gentils) ; et il existe deux cultures pour les grecs : il y a les grecs et les barbares c'est-à-dire encore les grecs et les autres. Il y a donc deux points de vue, et pour chaque point de vue, deux possibilités. Bien sûr on énumère les Parthes, les Mèdes et autres : ceux-là, pour les juifs ce sont des *goïm*, et pour les grecs ce sont des barbares.

L'Évangile n'est pas une culture et il n'est pas non plus un élément contribuant à la définition d'une culture. C'est pour cela que la notion d'Occident chrétien n'a pour moi aucun sens. Le christianisme ne contribue pas à constituer une culture.

Ici ce n'est pas l'usage du mot sacré qui est en cause, mais ça revient au même. C'est le langage de l'élément christique – christique et sacré étant synonymes bien sûr.

Donc, s'il en est ainsi, on peut en déduire que la christité n'est pas infailliblement liée au langage des peuples dans lequel l'Évangile a été annoncé, et en priorité au langage de l'empire romain.

Je cherche ici à répondre à la question de tout à l'heure à propos du charisme de vigilance : le service qui, dans l'Évangile, est un charisme de garde, est souvent énoncé dans le langage du pastoralat (le pasteur)... C'est un langage paradoxal qui n'est justement pas à prendre au sens profane du pasteur. Il n'est pas non plus à prendre dans le langage du régime, celui de la royauté : c'est toute l'ambiguïté de la question « *Es-tu roi ?* » à laquelle Jésus répond « *C'est toi qui dit que je le suis* – façon de dire : « moi je n'en dis rien » – *mon royaume n'est pas de ce monde* – autrement dit le mot royaume (ou royauté) n'est pas à entendre au sens de royauté parmi les royautés, de régime parmi les régimes. »

Là encore, nous avons ce point de vue que l'Évangile parle dans une langue et une culture déterminée, mais pas à partir des ressources ni dans le sens utilisé par cette culture déterminée. C'est affaire de traduction, et donc il y a toujours négociation, approximation. Cela n'apparaît pas dans un langage technologique où les égalités se transmettent de façon aisée, où on traduit facilement d'un langage à un autre. Lorsqu'il s'agit d'une pensée qui

pense, c'est autre chose. En effet, la pensée technologique n'est pas une pensée qui pense. Mais là encore il faudrait savoir ce que veut dire penser¹¹².

4) La donation du service de garde de l'Église (Jn 21, 15-17).

Le tout dernier chapitre de l'évangile de Jean raconte comment le charisme de garde a été confié à Pierre.

« ¹⁵Quand donc ils eurent dîné, Jésus dit à Simon Pierre : "*Simon de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ?*" Il lui dit : "*Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime*" Il (Jésus) lui dit : "*Pais (fais paître, boské) mes agneaux*".

¹⁶De nouveau il lui dit pour la deuxième fois : "*Simon, fils de Jean m'aimes-tu ?*" Il (Pierre) lui dit : "*Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime*". Il (Jésus) lui dit : "*Pais (sois berger de, poïmainé) mes brebis*".

¹⁷Il lui dit pour la troisième fois : "*Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?*" Pierre fut attristé qu'il lui ait dit pour la troisième fois "*M'aimes-tu ?*" et il lui dit : "*Seigneur, tu sais tout, tu connais que je t'aime.*" Jésus lui dit : "*Pais (fais paître, boské) mes brebis.*"»

Trois fois... Paître appartient au langage lié à la notion de royauté qui est sacrale en Israël. C'est la vocation de David : la figure du pasteur est une figure éminente de ce qui conduit.

Pourquoi Jésus pose-t-il trois fois la question ? À cause du triple reniement de Pierre. Il est gardien de la vérité parce qu'il est celui qui a renié la parole. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que ce charisme n'est pas fondé sur le mérite de Pierre, mais sur une libre donation par Jésus de la fonction que Pierre aura à exercer. « Les apôtres, les successeurs des apôtres ont le Régime », mais nous savons désormais que le Régime désigne une libre donation, et que Pierre mettra en œuvre ce service, non pas en vertu de ses mérites, mais en vertu de l'assistance et de la donation propre qui lui est faite. Et ceci est très important.

Quand un pape est élu, les gens se soucient plutôt de savoir s'il est intelligent, s'il était professeur de séminaires ou d'université, plutôt s'il est riant, s'il est gentil. Je n'ai rien contre cela, mais ça n'a rien à voir, car ce n'est pas en fonction de son caractère propre qu'il est pape, c'est en fonction de la donation du charisme. Dans les domaines autres que ce qui concerne la donation de ce charisme, il est exactement comme tout le monde.

5) Parenthèse sur la fonction de saint Jean (Jn 21, 20-23).

Par parenthèse, cela me fait penser aux versets suivants de ce chapitre 21.

« ²⁰S'étant tourné, Pierre considère le disciple que Jésus aimait en train de suivre (...) voyant celui-ci, Pierre dit à Jésus : "*Seigneur, lui, quoi ?*" – Contrairement à Pierre, Jean¹¹³ n'a reçu aucun mandat – ²²Jésus lui dit : "*Si je veux qu'il demeure tandis*

¹¹² Allusion à ce que dit Heidegger : « Il reste qu'il est étrange et apparemment arrogant, de prétendre que ce qui donne le plus à penser dans notre temps, ce soit que nous ne pensons pas encore » (Dans *Qu'appelle-t-on penser ?* p.24). J-M Martin le dit parfois à propos du sacré : « La chose la plus précieuse pour notre temps serait de prendre une conscience aiguë de ce que nous ne savons absolument rien de ce qu'a pu vouloir dire le mot sacré. » (Cycle *Maître et disciple* fin du Chapitre V : Les deux figures de Pierre et Jean en Jean 21 : L'héritage et le statut de la parole en Église le 1) c) du II La notion de sacré aujourd'hui.).

¹¹³ Il s'agit du disciple que Jésus aimait. J-M Martin l'interprète en général comme étant l'évangéliste Jean qui n'est pas une personne mais une communauté. Il en parle aussi comme étant le disciple par excellence.

que je viens, quoi pour toi ? Toi, suis-moi." ²³ **Ce mot est donc sorti vers les frères, que ce disciple ne mourrait pas. Or Jésus n'avait pas dit qu'il ne mourrait pas, mais : "Si je veux qu'il demeure tandis que je viens, quoi pour toi ?". »**

Les particularités des disciples sont toujours traitées par couple : Pierre et Judas, Pierre et Jean...¹¹⁴ Cette finale n'est probablement pas de Jean, elle est écrite après sa mort. Que signifient d'avoir joint ces deux récits ? C'est une question de prééminence entre les Églises fondées par Pierre et les Églises fondées par Jean. Rien ne le prouve, mais néanmoins la question est de savoir qui exerce une prééminence.

Pierre vient de recevoir une sorte de prééminence, et par ailleurs Jean est le disciple par excellence... « *Le disciple que Jésus aimait* » signifie « le disciple par excellence ». Quel est son statut ? « *Il demeure* ». Oui, ce qui demeure éminemment, c'est Jean comme parole, c'est l'écriture johannique. Et ce débat a lieu auparavant dans l'Évangile : lorsqu'il s'agit d'aller au tombeau, ils se mettent à courir tous les deux, et Jean court plus vite, parce que la course c'est la promptitude, et la promptitude est un trait du pneuma (« *Le pneuma est prompt et la chair est faible* »). Ceci se trouve d'ailleurs dans la tradition, même iconographique où Jean est représenté par l'aigle dont la réputation est d'avoir l'œil perçant.

Donc Jean court plus vite, mais, arrivé au tombeau, il s'efface, il laisse entrer Pierre qui arrive après. Donc il y a la reconnaissance par Jean de la parole qui a été dite à Pierre et qui lui donne la prééminence, à certains égards, et néanmoins Jean court plus vite. Il parcourt les temps, c'est-à-dire qu'il a une présence constante par son écriture. Autrement dit, il demeure dans sa fonction de parole qui n'est pas la simple garde de la parole, mais la parole même, la parole écrite. C'est une belle conjecture que je viens de faire ? Est-ce grave ?

► Ça personnifie la parole.

J-M M : Non, ce n'est pas grave. La parole est déjà personnifiée essentiellement par « je suis la parole ». Et ce n'est pas une personnification. C'est nous qui entendons spontanément le mot de parole comme désignant du bruit qu'on fait avec les lèvres. Et une personne c'est quelque chose de consistant.

► Il ne dit pas « je suis la parole » mais il est dit qu'il est la parole.

J-M M : C'est pareil, et ceci entre dans la catégorie des processus identifiants dont, pour la plupart, c'est Jésus qui les dit : parole, vie, vérité...

► Est-ce que Jean demeure parce qu'il avait bien écouté ?

J-M M : Voilà, il est le disciple par excellence, il est celui qui, de façon éminente, entend la parole. Et il faut savoir quelle est la place du couple rabbi / talmid (maître / disciple).

► Plutôt que de dire « Jean en tant que personne » est-ce qu'on pourrait dire « ce qui, de Jean a entendu le mieux » parce qu'il y a aussi une part d'ivraie en Jean ?

J-M M : Bien sûr, il n'est pas la parole au même titre que Jésus. Je pense que son charisme essentiel est d'avoir écrit, alors que le charisme essentiel de Pierre, même s'il a écrit une lettre, sinon deux, c'est, au niveau du Régime, d'avoir des successeurs qui héritent du

¹¹⁴ Voir les messages du tag [figures](#).

Régime. En effet, justement, Pierre a des successeurs, parce que Pierre meurt. Jean ne meurt pas en ce sens qu'il persiste comme parole. C'est quelque chose de ce genre.

C'est une tentative de lecture. Je crois avoir acquis quelque chose sur la façon d'écrire, donc la façon de lire l'Écriture. Mais il y a pas mal de choses que je soupçonne, suggère. Je n'enseigne pas ex cathedra ! Ce que je viens de dire rentre dans cette catégorie.

II – Les dogmes

Nous en arrivons à la notion de dogme que j'avais annoncée. J'ai déjà énuméré des traits qui contribuent à cerner ce qu'il en est exactement d'un dogme, et ça demande beaucoup de précisions qui paraissent mineures, et qui sont pourtant de grande importance.

1) Deux précisions sur le dogme.

a) La question de la révélation.

Premièrement un dogme ne révèle pas. Dans la tradition la plus ancienne, la révélation est close à la mort du dernier des apôtres. C'est la formule qui est utilisée depuis toujours dans l'Église. Et la Révélation est essentiellement contenue dans la Sacra Scriptura (la Sainte Écriture). Il n'y a plus de révélation, la Révélation est faite pour tous les temps, elle est enclose dans l'Écriture.

Seulement, l'Écriture, il y a parfois plusieurs façons de l'entendre. Alors, à qui revient-il de l'entendre ? À tout chrétien, à tout christique. Y a-t-il des risques de mésentente ? Oh oui ! Et cela même pour quelqu'un qui parlerait la langue originelle dans laquelle elle est écrite. Ce n'est pas simplement un phénomène de traduction, puisque la première chose qui advient quand le Christ parle, c'est qu'on se méprend sur ce qu'il dit.

Il revient à tout chrétien de lire l'Écriture. Il est loisible de communiquer comment on l'entend, et c'est pour cela qu'il y a un service de vigilance, un service de garde. En effet, on peut entendre tout et son contraire, surtout dans un langage qui n'est pas d'un abord facile, encore moins pour des cultures plus lointaines. Si on communique un point de sa compréhension de l'Évangile et que cela se publie, prenne de l'ampleur, et si d'autres en font autant de leur côté, ce sera le chaos le plus complet. On ne peut pas appeler ça une communauté. Pour cette raison, explicitement, comme nous l'avons lu au chapitre 21, l'Église a été pourvue d'un service de garde.

b) La fonction de préservation du dogme.

J'ai commencé par « le dogme ne révèle pas ». Deuxième chose : le dogme garde, c'est-à-dire préserve l'Écriture du risque de mésentente. Cela au titre, non pas du mérite de l'intelligence du gardien, mais au titre d'un charisme qui lui est confié. Voilà donc un certain nombre de précisions.

2) Le dogme en lui-même.

Vous ne pouvez pas imaginer quelles précautions sont prises pour qu'il y ait dogme, combien sont exigeantes les conditions d'exercice d'un dogme.

a) Définition d'un dogme.

Un dogme est une proposition : un sujet, un verbe, un complément. Tout le reste n'appartient pas au dogme : les circonstanciels, les propositions adjacentes, les parenthèses éventuelles qu'il pourrait y avoir... Tout cela sert sans doute à intelliger la proposition principale, à la mettre en son lieu.

Ce type de définition est déjà un indice que nous sommes dans la gestion d'une vérité qui s'adresse à l'Occident, qui est formulée dans un langage d'Occident. En effet, c'est le vœu de la pensée d'Occident de répondre à la question « Qu'est-ce que ? » par « Ceci c'est ça » (un sujet, un verbe, un attribut).

Vous savez bien aussi que tout le raisonnement qui pourrait être ajouté à la proposition principale n'est pas "défini" dans sa validité, par exemple dans le cas où un texte de l'Écriture serait allégué pour souligner cette vérité, la validité de l'allégation n'est pas "définie". Un concile peut dire que, selon la parole de saint Jean, il faut conclure "cela", le cela est "défini", mais que ce soit selon la parole de saint Jean, ce n'est pas "défini", un lecteur peut très bien lire la parole de Jean autrement. Donc les raisons, les allégations, tous les entours de la définition du dogme, qui est strictement une proposition minimale, n'appartiennent pas au dogme¹¹⁵.

Par exemple, le concile de Trente (milieu du XVI^e siècle) dit que pour parler de l'eucharistie, le mot de transsubstantiation est bien choisi. En cela il ne "définit" rien, je peux ne pas être d'accord avec cela ; et, d'ailleurs, je ne le suis pas trop parce que le mot de substance est un mot d'Occident, ce n'est pas un mot à partir duquel j'essaie de repenser ce que signifie la vérité de la présence christique et comment l'entendre. Non, le mot de transsubstantiation a été choisi en ce qu'il répond à une question dans le langage d'une époque en se servant du langage de cette époque. D'autre part, définir le sens d'un mot n'est pas l'œuvre d'un concile.

Un concile, comme service de garde, au moins originellement, s'exprime généralement de façon négative, c'est-à-dire qu'il met en garde contre une mauvaise interprétation de peur qu'elle ne se divulgue. C'est donc véritablement un service de garde, du plus originaire.

Bien sûr, parfois, les conciles en profitent pour faire bien d'autres choses. Explicitement par exemple, le concile de Vatican II n'a pas défini de dogme, apparemment. On n'en est pas sûr parce que le mot n'a pas été prononcé, mais il y a des moments où il hausse la voix

¹¹⁵ « Il n'est pas défini que soient pertinents les textes allégués pour prouver le dogme. Nous en avons des exemples : ainsi pour prouver censément qu'on peut connaître Dieu d'une façon naturelle, on a emprunté à Paul un passage du chapitre 1 de l'épître aux Romains, mais on en a fait une mauvaise lecture. Or cette mauvaise lecture, je peux la dénoncer, je peux impunément dire : « c'est une mauvaise lecture des Romains », parce que l'argument sur lequel repose le dogme n'est pas défini, lui, et ce quel que soit l'argument. » (*Cycle Maître et disciple* dans *Chapitre V : Les deux figures de Pierre et Jean en Jean 21 ; L'héritage et le statut de la parole en Église* le 2) b) du II : Pourquoi des dogmes.).

en disant « nous professons explicitement que... », et on pourrait se demander : est-ce que ça veut dire que c'est la définition d'un dogme ? Mais non, c'est trop fréquent.

L'exégèse d'un texte de concile n'est pas facile à faire, il y a des jurisprudences, c'est extrêmement complexe. Il faut donc essayer de voir ce qui est requis ad minimum pour qu'il y ait effectivement dogme. Si le concile ne dit pas explicitement que c'est un dogme, on peut légitimement en douter.

Il y a donc des conditions exigeantes, rigoureuses, très minimales par rapport à ce qu'on imagine, la position étant généralement exprimée de façon négative. Le négatif de la position, à l'époque, s'exprime par le terme anathème, et là sont visés les grands hérésiarques. Il se trouve que, simultanément, c'est la pensée d'une personne de l'époque qui est adoptée comme étant lecture authentique, diffusable dans l'ensemble de l'Église¹¹⁶, d'un texte de révélation, donc d'un texte d'Écriture.

b) L'irréformabilité du dogme.

Autre caractéristique : un dogme est irréformable. C'est ce qu'on appelle le charisme d'infailibilité pontificale¹¹⁷. Premièrement, qu'est-ce que cela veut dire ? Deuxièmement, comment cela s'exerce-t-il ?

1/ Le dogme est irréformable pour autant que la question dont il juge continue à se poser. Or l'histoire de la pensée n'est pas l'histoire des affirmations, c'est l'histoire des questions. Et rien ne court plus vite qu'une question. Or un dogme répond à une question. Par exemple la question qui s'est posée à propos de la transsubstantiation ne se pose pas aujourd'hui, parce que notre idée de substance ne correspond en rien à ce que veut dire le mot substance au Moyen Âge.

Donc le dogme est irréformable pour autant que la question continue à se poser. Or il est peu vraisemblable que la même question se pose longtemps sous la même forme, si on est bien attentif.

On croit facilement que l'humanité c'est l'histoire des réponses à la même question, alors que c'est l'histoire de la succession des questions qui se posent. Or si ce n'est pas la même question, ça ne peut pas être la même réponse. C'est une fiction que de penser que la réponse à une ancienne question continue de répondre pertinemment.

► Et qu'est-ce qui est susceptible de revoir la validité ?

J-M M : Un concile suivant.

¹¹⁶ Par exemple le concile de Nicée se sert du Symbole de l'Église de Jérusalem du temps de saint Cyrille. Voir la session *Credo et joie* Ch. 4. *Christologie des titres (Jésus, Christ, Fils unique...)* et des *gestes (né de la Vierge, a souffert...)* dans le 1) du II.

¹¹⁷ Voici le dogme de l'infailibilité pontificale : « Nous enseignons et proclamons comme un dogme révélé de Dieu : **Le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine, en matière de foi ou de morale, doit être admise par toute l'Église, jouit, par l'assistance divine à lui promise en la personne de saint Pierre, de cette *infailibilité* dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue l'Église, lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale.** Par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréformables de par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église. Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la présomption de contredire notre définition qu'il soit anathème. »

c) Les problèmes liés aux langues.

Je vous ai dit que le dogme était une proposition minimale : un sujet, un verbe, un complément. Mais le sujet est une invention de l'Occident.

Nous avons vu que le concile de Nicée introduisait le terme *homoousios* (de même substance, ou de même nature)¹¹⁸. Le mot *ousia* a, lui aussi, une histoire assez complexe. Le mot *ousia* vient du verbe *éinaï* (être), il désigne à l'origine une réserve¹¹⁹. *Ousia* pour Platon c'est "l'essence de", c'est-à-dire le « ce que c'est ». Pour Aristote, *ousia* c'est « ce qui est », *todé ti*, ceci que voici ; et en même temps il garde l'autre sens, donc il y a une équivoque à l'intérieur même d'Aristote.

Par ailleurs *ousia* correspond à un autre mot qui dit à peu près la même chose : *hupokéiménon*, le sous-jacent ou la réserve¹²⁰. Mais le mot *ousia* glisse de sens entre la substance entendue comme sujet et la réserve d'être. Et la substance entendue comme sujet, c'est elle qui est *hupokéiménon*, ce qui donnera le sens de notre phrase en disant qu'une phrase comporte un sujet auquel on attribue quelque chose – si c'est un terme d'action, l'attribut est un complément – et l'ensemble du verbe et du complément s'attribue par le biais du verbe être à une substance¹²¹.

Voilà la structure de base de la pensée occidentale. Ne croyez surtout pas que ce soit la seule possible, ni qu'elle soit la plus intéressante. Il y a des cultures dans lesquelles la pensée ne procède pas du tout de cette manière. Elle est accentuée par la question « qu'est-ce que c'est ? », ou « qu'est-ce que ? » qui est, comme je le disais, la question socratique.

Socrate s'adressait au bavardage athénien : « Vous dites ceci. Qu'est-ce que c'est ? ». C'est la question dominante. On comprend très bien qu'on passe rapidement à une métaphysique, à une logique c'est-à-dire ce qui règle la façon de parler, et de la logique à une grammaire. Et les traducteurs de la logique ainsi conçue sont les grands grammairiens latins (Quintilien...). Sur cette grammaire-là se sont formées toutes les grammaires du monde, même les grammaires des cultures qui ne sont pas structurées selon la grammaire occidentale ! Il faut bien savoir que ce mode de pensée, qui est l'épure de notre attitude ouvrant la parole, n'est pas universelle.

On peut penser ici aux langages d'Extrême-Orient par exemple, mais aussi à beaucoup d'autres. Il y a, à ce sujet, un célèbre dialogue *Entre un Japonais et un qui demande*. Celui

¹¹⁸ Cf Ch III : Le Temple et l'insu (Jn 2 / Jn 3).

¹¹⁹ *Ousia*, c'est d'abord la possession, les biens que l'on possède, le patrimoine. Il a ce sens dans la parabole du fils prodigue : « *Il dilapida son bien (ousian)* » (Lc 15, 13).

¹²⁰ En latin *substantia* vient de *substare*, être dessous ; en grec *hupokéiménon* désigne "ce qui se tient en dessous". Le sujet, *su(b)-jet*, *sub-jectum*, est le "ce qui est jeté en-dessous".

¹²¹ « Toute la logique aristotélicienne (et par suite toute la grammaire) est fondée, comme lieu minimal de réflexion, sur la structure du sujet, du verbe et du complément. Donc l'affirmation dogmatique est censée être valide et valable partout et toujours, ce qui est d'une grande infirmité par rapport à l'infinie souplesse de ce que peut véhiculer une langue (ou les articulations d'une langue). Ça exclut le poème, ça se distingue de la narration, de l'histoire etc. Or l'Écriture n'est ni une dogmatique ni une histoire au sens occidental du terme (parce que ces distinctions vont ensemble). L'Écriture est même une réfutation de l'histoire : c'est l'avènement de l'eschaton (d'une nouveauté), et l'eschaton n'est pas contenu dans l'histoire. » (Cycle *Maître et disciple* fin du Chapitre V : Les deux figures de Pierre et Jean en Jean 21 ; L'héritage et le statut de la parole en Église le 2) b) Pourquoi des dogmes.

qui demande c'est Heidegger, le professeur, alors que le Japonais est son élève. Le débat porte sur les premières articulations de la langue. C'est magnifique¹²².

Il faut être conscient de cette différence-là. De façon plus sommaire, le pape n'est pas censé parler simplement aux humeurs des Français, car il y a les masses sud-africaines, il y a des Asiatiques qui commencent à s'intéresser au christianisme. Peut-il y avoir une parole qui dise la même chose pour toutes les oreilles ? Moi je dis non. Une parole mondiale est un leurre. Même si c'est une visée éventuellement dans la mondialisation, cela risque d'arriver presque, mais ce sera par un langage finalement assez étriqué, dépourvu de chair, un langage réduit à des relations sur le mode des relations mathématiques.

d) Dogmes définis sur un sentiment populaire.

Je disais qu'un dogme était irréfutable pour autant que la question continuait à se poser. Or l'histoire de la pensée c'est l'histoire des questions et non pas l'histoire des réponses. Par ailleurs, j'ai déjà noté que le dogme n'était pas défini en raison de la compétence théologique ou du caractère ou de l'humeur propre de la personne qui a reçu le charisme de garde.

On pourrait se demander : sur quoi se fonde-t-il pour décider d'un dogme quand ce n'est pas un concile où il y a tout de même un groupe de personnes¹²³? On peut le conjecturer. Il peut prendre l'avis de théologiens qui sont auprès de lui, il peut évidemment faire appel à la prière, il peut se fonder aussi sur un sentiment populaire de la question qui durerait assez longtemps. C'est assez vague ce que je dis, mais il y a des dogmes définis qui ne sont pas dans l'Écriture en toutes lettres, et qui pourtant viennent à définition. En effet, il est estimé que le Christ ne peut pas laisser son Église errer sur un sujet important longtemps et dans de nombreux lieux.

C'est le principe argumentaire qui est à l'origine de la définition du dogme que vous estimez le moins, celui de l'Immaculée Conception. Évidemment, il n'y a aucune trace de cela dans l'Écriture, il se fonde, et c'est très intéressant, sur la supposition que l'Esprit parle, puisque ce n'est pas une définition sur la parole de Dieu mais sur une écoute de la parole de Dieu qui se diffuse. Son Église, le Christ ne la laisserait pas errer longtemps : ainsi pour le dogme de l'Immaculée Conception la considération porte sur plusieurs siècles. Par exemple saint Thomas d'Aquin, théologien du XIII^e siècle, ne croit pas à l'Immaculée Conception, mais déjà la piété populaire avait depuis longtemps envisagé cela.

Et je trouve très positif de révéler qu'il est dans l'esprit d'un pape, quand il est dans l'exercice de sa fonction, de pouvoir estimer que le Saint Esprit parle sans que ce soit une parole prononcée, qu'il peut parler à travers des attitudes, des dévotions qui revêtent une importance considérable. C'est un discernement difficile à faire. Il sait qu'il opère de par son charisme et du fait de l'attribution de l'infaillibilité qui s'exerce sur un point très précis.

¹²² Il s'agit de « D'un entretien de la parole [entre un Japonais et un qui demande] », dans *Acheminement vers la parole*, trad. par François Fédier, Paris.

¹²³ « Les instances qui peuvent définir un dogme sont **le pontife romain parlant « ex cathedra »** c'est-à-dire sur une question qui relève de la foi ou des mœurs, précisément pour l'Église universelle, en tant que pasteur de l'Église universelle et avec la volonté de définir, ce qui explique l'expression *ex cathedra* – et **l'ensemble des évêques**, ou réunis en concile œcuménique (cf Vatican II) ou dispersés. » (J-M Martin).

Le dogme de l'Immaculée Conception est un excellent exemple, et il ne désigne pas du tout ce que vous croyez¹²⁴. Il est même de la plus haute consonance avec les choses les plus essentielles de l'Évangile.

Je ne vais pas faire un discours sur l'Immaculée Conception, mon souci ici était de marquer sur quoi se fonde le pape. En général il ne le fait pas de sa propre théologie, et quelquefois d'ailleurs il y a eu des papes qui étaient ignorants. Jean XXII, celui qui a condamné les propositions de maître Eckhart n'était vraiment pas une lumière ! Mais condamner des propositions n'était pas néanmoins une définition dogmatique.

e) L'activité de vigilance du pape.

L'activité de vigilance du pape ne s'exerce pas seulement dans le cas extrême de la définition d'un dogme. Par exemple la condamnation de propositions peut être réformable. Nous en avons eu la preuve par la confession qui a été faite récemment à propos de la condamnation de Galilée : le pape a déclaré que cette condamnation n'avait pas de sens et était récusable.

Nous en étions à la question : sur quoi se fonde le pape pour définir un dogme ? Je n'ai répondu que partiellement à cette question, car tout ce que nous avons évoqué n'est pas ultimement ce qui autorise sa parole, ce qui lui donne autorité. Ce qui donne autorité au pape, c'est que la définition d'un dogme soit la mise en jeu d'un charisme qu'il a reçu pour interpréter la Parole, mais pas pour révéler quelque chose de nouveau.¹²⁵

III – Dernières considérations sur le sacré

Différence entre l'Évangile et le judaïsme.

Pourquoi n'y a-t-il pas besoin de révéler quelque chose de nouveau ? C'est parce qu'il n'y a aucun progrès dans la révélation christique, à la différence par exemple du judaïsme : l'écriture de ses livres occupe une dizaine de siècles ; l'écriture de nos livres occupe 50 ans peut-être, une génération.

Nos Écritures n'ont pas exactement la même fonction, parce que pour le judaïsme il s'agit de la constitution d'un peuple particulier, et pour cette raison il a un temple, une terre, une langue sacrée, tout ce que l'Église n'a pas.

¹²⁴ L'Immaculée Conception (ou la Conception Immaculée de Marie) fêtée depuis le Moyen Âge, est un dogme défini le 8 décembre 1854 par le Pape Pie IX. Ce dogme dit que Marie fut conçue exempte du péché originel. On confond souvent cela avec la virginité de Marie, qui est un autre dogme promulgué pour la première fois au 2e concile de Constantinople en 553, mais présent déjà dans le Credo de Nicée. Pour J-M Martin cela est à mettre en rapport avec le fait que Jésus n'est pas descendu de l'humanité adamique de Gn 3. Cf la session *Credo et joie*, le commentaire de « A été conçu du Saint Esprit, est né de la vierge Marie » au deuxième partie, 2) du Ch. 4. Christologie des titres (Jésus, Christ, Fils unique...) et des gestes (né de la Vierge, a souffert...).

¹²⁵ En complément de ce qui est dit ici on peut lire les messages du tag dogmes et Évangile, en particulier Écoute de la Parole et compréhension du magistère et Statut des paroles dans l'Église, légitimité des dogmes, légitimité du Magistère.

Finalement, qu'est-ce qui est sacré ?

C'est un point qui pourrait venir sous la forme : « qu'est-ce que vous appelez sacré ? À quoi faut-il réserver le sens profond et authentique du mot de sacré, et donc le différencier des choses dont on dit qu'elles sont sacrées ? » Je ne répondrai jamais de façon péremptoire, mais je vous dirai que, pour moi, ce qui est **sacré dans un sens premier**, c'est les entours de Dieu, c'est la parole de Dieu, c'est l'action du Dieu dans le monde, et singulièrement l'action sacramentaire qui en est la part visible. Et **pour le reste**, j'estime que, le cas échéant, je dirai plutôt : « on peut dire que c'est sacré », ou, « on ne peut pas le dire ». Mais je ne dirai jamais cela de façon péremptoire, car il est de ma réponse de ne pas être péremptoire lorsqu'il s'agit de l'au-delà des premiers entours. En effet il y a beaucoup de dérives dans l'usage du mot de sacré, nous l'avons aperçu, et pas simplement au titre de la perte du sens originel, mais aussi dans la prétention de décider avec certitude dans beaucoup de cas.

Les questions qui restent, vous pourriez évidemment me les poser, me demander ce qui est sacré, ce qui ne l'est pas. Je vous dirais : « je sais » « je ne sais pas » ! Ce serait un exercice mais ce n'est pas tellement intéressant, vous pouvez le faire vous-même, vous avez presque les critères pour décider de ce qui est sacré en un sens propre, de ce qui, à la rigueur, peut encore être appelé sacré, ou bien ce qui ne mérite pas du tout d'être appelé sacré, tout cela dans la structure qui constitue l'Église chrétienne. Cela aurait pu être une tâche possible.

Retour sur les enjeux.

Il y a une autre tâche qui reste à faire, ce serait de revenir sur les enjeux. J'en avais indiqué plusieurs¹²⁶, il y en a peut-être d'autres : quels bénéfices peut-on retirer d'une étude, même un peu sommaire comme celle que nous avons faite, sur le sacré ? À quoi ça sert ? Et tout cela serait même à mettre en rapport avec des tendances modernes qui sont diverses, et peut-être, légitimement diverses. Je n'ai aucune autorité pour décider de certaines choses, mais j'ai toujours autorité pour essayer de penser !

FIN.

¹²⁶ Pourquoi étudions-nous la question du sacré ? Qu'est-ce qui est à résoudre, qu'est-ce qui fait question dans le mot sacré aujourd'hui ?